

Procès-verbal de la 59e assemblée des délégués de l'Union suisse des sociétés de mycologie ; Protection des champignons, procédure de consultation d'avril 1976 de l'Inspectorat fédéral des forêts auprès des départements cantonaux des forêts ; Lettre aux aut...

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Pilzkunde = Bulletin suisse de mycologie**

Band (Jahr): **55 (1977)**

Heft 8

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Gewiss marschiert man, wenn man meinen Ratschlägen folgt, nicht gerade unbeschwert durch den Wald, besonders wenn noch ein Pilzkorb zu unserem Inventar gehört, aber gute Pilzbilder werden einem nicht geschenkt.

Für die Laboraufnahmen verwenden wir am vorteilhaftesten ein solides Nahaufnahmestativ. Die Aufnahmeachse sollte senkrecht gegen die Unterlage gerichtet sein, damit nicht eine ungünstige Perspektive entsteht und das Bild gleichmässig ausgeleuchtet werden kann. Wie schon oben erwähnt, muss die Grösse der Pilze durch einen geeigneten Massstab sofort ersichtlich sein. Noch einmal möchte ich darauf hinweisen, dass auf sorgfältige Ausleuchtung der Objekte und die Aufhellung der Schatten zu achten ist.

Ich wünsche allen Pilzphotographen einen guten Erfolg bei ihren Bemühungen und hoffe, dass die Dia-Kommission nunmehr mit einer Masse guter Bilder überschwemmt wird.

Für die Dia-Kommission: F. Lüthi

Ferienabwesenheit unseres Bücherverwalters

Diese dauert vom 3. bis 19. September. Bestellungen, welche unbedingt noch vor der Ferienabwesenheit erledigt werden sollen, sind schriftlich bis spätestens am 31. August zu richten an: Walter Wohnlich, Bücherverwalter des VSVP, Köhlerstrasse 15, 3174 Thörishaus.

Ab sofort ist folgende Neuerscheinung durch unseren Verbandsbuchhandel erhältlich: Marchand, «Champignons du nord et du midi», Tome V. Inhalt: Les Russules. Preis: Fr. 41.– plus Porto.

Procès-verbal de la 59e assemblée des délégués de l'Union suisse des sociétés de mycologie

Samedi le 26 mars 1977, à Locarno, à la Soc. Elettrica Sopracenerina

Présidence: R. Hotz, Berne, président central

Procès-verbal: A. Moser, Grosshöchstetten, secrétaire

Début des délibérations: 17 h.

Le président central ouvre la 59e assemblée des délégués à Locarno et donne la parole au président de la Section Locarno, M. Bella. Celui-ci souhaite la bienvenue à tous les délégués présents. Le président central remercie, au nom de l'Union, la section de Locarno de l'organisation de cette manifestation.

1. Appel

Se sont excusés: Les sections de Baar, Biberist, Bremgarten, Fribourg, Herzogenbuchsee, Klingnau, La Chaux-de-Fonds, Lausanne, Oberburg, Ostermundigen, St-Imier, Thalwil, Tramelan, ainsi que MM. Rahm, Keller et Schwärzel.

Le teneur des contrôles, M. E. Mosimann, fait l'appel des sections et contrôle le nombre des délégués. 85 délégués ayant le droit de vote sont présents. La majorité absolue est ainsi de 43 voix.

2. Election des scrutateurs

Sont élus comme scrutateurs MM. P. Moser, Berthoud, et Tomarkin, Berne.

3. Procès-verbal de la 58e assemblée des délégués du 4 avril 1976

Le procès-verbal a été publié dans le BSM N° 8/1976. Il est adopté par l'AD à l'unanimité. Le président central remercie de son travail Mlle M. Jeanneret, ancienne secrétaire pour l'allemand.

4. Rapports annuels

a) du président central

Il a été publié dans le numéro de février 1977 du BSM. Le président profite de cette occasion pour demander aux sections de lui envoyer leurs rapports annuels jusqu'au 1er décembre.

M. Schmid, Zurich, élève de vives critiques au sujet du rapport annuel du président, ainsi que des comptes annuels et du tome II des «Planches suisses de champignons», ce dernier contenant des erreurs. Le président doit prier les délégués d'observer silence, afin que M. Schmid puisse terminer son exposé. M. Hotz répond succinctement aux critiques de M. Schmid et le remercie de ses remarques. Ensuite, le rapport annuel du président est accepté sans opposition.

b) du président de la CS

M. Schwegler donne lecture de son rapport annuel qui est adopté à l'unanimité. Le président central remercie M. Schwegler de son rapport.

c) du rédacteur

M. Nyffenegger lit son rapport qui est également adopté à l'unanimité. Le président central l'en remercie.

d) du comité de travail des sociétés romandes

M. Ayer donne lecture de son rapport qui est approuvé à l'unanimité par l'assemblée. Le président central le remercie de son travail.

e) de la toxicologue de l'Union

Le rapport annuel dont Mme A.-M. Maeder donne lecture paraîtra encore en version allemande dans le bulletin. L'assemblée l'approuve à l'unanimité et le président central remercie Mme Maeder de son rapport.

f) de la commission de la bibliothèque

M. W. Eschler donne lecture du rapport de la commission. Ce rapport est approuvé par l'assemblée et le président remercie également M. Eschler.

g) de la commission des diapositives

M. Kobler donne lecture de son rapport qui est accepté sans opposition.

h) de l'administrateur de la collection des diapositives

En remplacement de l'administrateur de la collection des diapositives, M. Kobler donne lecture du rapport annuel qui est adopté sans commentaire.

i) de la commission des planches en couleurs

Ce rapport, lu également par M. Kobler, est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Le président central remercie M. Kobler de ses trois rapports.

5. Rapport de caisse

Les comptes annuels avec l'état de la fortune au 31.12.1976 ont été remis à toutes les sections, simultanément à l'invitation.

M. J. Brunner donne lecture du rapport des reviseurs. La commission de gestion a procédé à la vérification de la tenue des comptes et de la bibliothèque le 12 février 1977. Elle les a trouvés en ordre. Elle propose à l'assemblée:

a) d'adopter le bilan et le compte de pertes et profits de l'Union et de la bibliothèque pour 1976;

b) de donner décharge au comité central.

M. Baud donne lecture du rapport des reviseurs également en français. Le président central remercie la commission de gestion de son rapport annuel et demande aux délégués de bien vouloir l'approuver. Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

7. Hommages et distinctions

Le président central donne lecture des noms des membres décédés au cours de l'année écoulée. L'assemblée se lève pour leur rendre hommage.

Insignes: L'insigne est decerné à: MM. François Ayer, Bruno Erb et Richard Forster. M. Erb s'est acquis la reconnaissance de l'Union pour son activité en qualité de moniteur. Ayer, comme président du comité de travail des sociétés romandes, est l'animateur des sections romandes. Il est en outre intervenu personnellement pour établir scientifiquement les conséquences de la cueillette inconsidérée des champignons. M. Forster reçoit l'insigne pour son travail couronné de succès dans tous les domaines de la librairie.

Le président de l'Union mentionne également la remise du titre de docteur h. c. à un membre de l'Union, M. Seiter, Sargans. Il lui a présenté les félicitations de l'Union pour l'honneur qui lui est fait.

8. Mutations

Aucune démission de section n'a été enregistrée.

Une nouvelle société mycologique a été fondée à Bülach. Elle envisage d'adhérer ultérieurement à l'Union.

La Société mycologique de Däniken aimerait aussi devenir membre de l'Union.

La société mycologique de Frauenfeld – qui actuellement exerce encore son activité sous le patronage de la Société mycologique de St-Gall – désirait, le moment venu, adhérer à l'Union.

9. Propositions

Le CD propose aux délégués de ratifier la candidature de trois nouvelles sections et de les accepter au sein de l'Union:

- a) Cercle vaudois d'études mycologiques, La Rosiaz-Pully
- b) Pilzverein Seetal à Meisterschwanden
- c) Società micologica Roveredo

Les trois nouvelles sections sont accueillies à l'unanimité au sein de l'Union. MM. Morier, Steiner et Ciocco remercient au nom de leurs sociétés respectives.

10. Budget et cotisations

Le budget a été soumis à toutes les sections. Aucune proposition tendant à une augmentation de la cotisation à l'Union n'a été présentée. Le budget est approuvé à l'unanimité.

Les cotisations pour 1977 s'élèvent à:

- Fr. 12.— pour membre à part entière
- Fr. 1.50 pour membre double (conjoint, etc.)
- Fr. 16.— pour membre individuel suisse
- Fr. 20.— pour membre individuel étranger

11. Elections

Mme Maeder met son mandat de toxicologue à disposition, du fait qu'elle ne reçoit aucun renseignement de la part des hôpitaux et des médecins, ces derniers se retranchant derrière le secret professionnel. Le président central remercie Mme Maeder de son travail et déclare aux délégués que le Comité directeur s'efforcera de trouver un remplaçant à Mme Maeder.

L'administrateur de la collection des diapositives, M. Rahm, démissionne après 20 ans d'activité. M. Kobler est proposé à l'assemblée pour le remplacer. Il est élu à l'unanimité par les délégués.

Comme plus ancien membre de la commission de gestion, M. John Brunner démissionne. La section de Locarno, dont nous sommes les hôtes, a le droit de désigner un nouveau reviseur. Il s'agit de M. Monotti qui est élu à l'unanimité.

12. Désignation du lieu de l'assemblée des délégués 1978

Le président central propose Appenzell comme nouveau lieu de réunion. Cette proposition est ratifiée par l'assemblée à l'unanimité. Une discussion s'engage afin d'établir si l'AD doit se tenir le dimanche à 10 h. ou le samedi après-midi.

13. Divers

Manifestations de l'Union: Diverses manifestations ont déjà été publiées dans le BSM N° 2/1977.

2 août: Journée du Gardot.

5 août: Cours de mycologie de l'USSM à Domdidier.

11–17 septembre: Rencontre tripartite (République fédérale d'Allemagne – Autriche – Suisse). Des formules d'inscriptions et des programmes sont à disposition auprès du président central. Un communiqué paraîtra encore dans le BSM.

Cette année aura lieu le 2e Congrès international en Amérique (Dampa – Florida du Sud).

Un doute est émis en ce qui concerne l'article «Rage» paru dans le bulletin BSM N° 3/1977, selon lequel un vétérinaire aurait été atteint par le mal et qu'il en serait décédé. Le président central communique que cette information lui a été fournie par l'Office vétérinaire fédéral.

M. von Aesch, Olten, aimerait savoir pourquoi certains volumes de Michael-Hennig ne sont pas disponibles. Le président central explique que ces livres proviennent de l'Allemagne de l'Est et sont très difficiles à obtenir en un nombre suffisant d'exemplaires.

M. Scheibler demande qui a accès à la bibliothèque d'Aarau, car on lui a communiqué qu'elle était ouverte à chacun.

Mme Marti ne trouve pas très heureux que les deux manifestations Rencontre tripartite/Journées de la CS aient été fixées à la même date. Il lui est répondu par le président central que la date de la rencontre tripartite a été modifiée par les organisateurs après la fixation de celle des journées de la CS.

La parole n'étant plus demandée, le président central clôt l'assemblée à 19.30 h., après avoir remercié les délégués de leur participation et leur avoir souhaité encore une bonne soirée.

Le président central:

R. Hotz

La secrétaire:

A. Moser (traduit par M. Baud)

Protection des champignons, procédure de consultation d'avril 1976 de l'Inspectorat fédéral des forêts auprès des départements cantonaux des forêts

1. Le CD de l'Union a eu connaissance par hasard en mai 1977 de la procédure de consultation de l'Inspectorat fédéral des forêts auprès des départements cantonaux des forêts sur les questions touchant à la protection des champignons.

2. La circulaire relative à la procédure de consultation était accompagnée d'un questionnaire «Protection des champignons» auquel les responsables de la protection de la nature et les services cantonaux des forêts devaient répondre. Le questionnaire traite les problèmes suivants: étendue et motifs de la régression de certaines espèces de champignons, nécessité de prendre des contre-mesures, causes des dangers auxquels sont exposés les champignons, expériences faites à la suite des mesures juridiques prises par les cantons, propositions quant aux mesures adéquates pour la protection de la flore fongique, éventuellement inconvenients qui pourraient en découler, imposition et possibilités de contrôle des mesures prises, instances de contrôle, prise de position sur une réglementation éventuelle de l'ensemble des problèmes par la Confédération.

3. Par sa lettre du 11 juin 1977, le CD de l'Union a fait part de son étonnement à l'Inspectorat fédéral des forêts, du fait que l'Union suisse des Sociétés mycologiques n'ait pas été associée à la procédure de consultation. En effet, car les lois et ordonnances déjà promulguées par les divers cantons touchent également les membres de notre Union et leur activité. Le CD revendique donc le droit de pouvoir, aussi sur le plan fédéral, défendre ses intérêts et faire part de ses expériences dans le domaine de la protection des champignons.

4. Le 20 juin, l'Inspectorat fédéral des forêts a orienté le CD, en réponse à sa lettre du 11 juin, en ce sens que les enquêtes déclenchées à la suite d'une «petite question» parlementaire ont été intentionnellement limitées à un cercle restreint de destinataires – uniquement à des instances officielles – qui serait chargé d'appliquer une réglementation éventuelle. L'Inspectorat fédéral des forêts envisage, dans une deuxième phase et alors à l'aide de questions déjà concrètes, de s'adresser à des cercles scientifiques et des associations spécialisées privées. L'Inspectorat fédéral des forêts se mettra de nouveau en relation avec notre association, en temps opportun, et espère pouvoir compter également sur notre assistance pour la solution de ces problèmes complexes.

5. Le CD a maintenant l'intention, le moment venu, d'incorporer à la procédure de consultation au sein de l'Union non seulement les membres de la CS, mais aussi les commissions scientifiques des divers sociétés mycologiques. Il prie donc les personnes concernées de s'occuper dès maintenant des problèmes soulevés afin de pouvoir, en temps opportun, répondre rapidement aux questions que le CD se permettra de leur poser.

Le Président: R. Hotz

Lettre aux autorités cantonales

La lettre annoncée lors de l'assemblée des délégués 1977 à Locarno a été rédigée au début juin par le comité directeur et envoyée aux autorités cantonales. Une copie fut adressée à l'Inspectorat fédéral des forêts. Pour l'orientation de nos membres, nous publions, ci-dessous, la teneur de cette lettre.

Protection de la flore fongique

Monsieur le Président

Messieurs les Conseillers d'Etat

Au cours de ces dernières années, certains cantons – en premier lieu le canton des Grisons – ont arrêté des dispositions légales en vue de protéger la flore fongique sur leur territoire. D'autres cantons préparent en ce moment des décrets correspondants. Sur le plan fédéral, un postulat a déjà été déposé par Monsieur le Dr Ueltschi, Boltigen, Conseiller national, qui tend au même but.

Ces dispositions légales sur la protection de la flore fongique poursuivent deux objectifs: d'une part, mettre un frein à la cueillette intensive de champignons de certaines espèces particulières dans un but lucratif et par des moyens motorisés; d'autre part, combattre le ramassage inconsidéré des cryptogames en instituant l'interdiction de la cueillette quelques jours par semaine. Pour certains territoires forestiers et réserves naturelles de la flore, des interdictions strictes de cueillette ont été décrétées. La quantité maximale autorisée par mycologue et par jour, a été limitée. Certaines dispositions légales d'interdiction sont applicables uniquement à certaines espèces, alors que toutes les autres ne sont soumises à aucune restriction.

Les dispositions légales prises jusqu'ici par certains cantons pour protéger la flore fongique divergent sensiblement les unes des autres. Il existe des cantons qui n'ont publié que des dispositions de principe, laissant aux communes le soin de régler les détails.

Le Comité directeur de l'Union suisse des Sociétés mycologiques, composé de 85 sections en Suisse romande, en Suisse alémanique et au Tessin, et qui compte environ 4000 membres (myco-

logues et amis des champignons), suit cette évolution avec scepticisme, car il doute que la voie suivie soit susceptible de conduire au but recherché. L'idée de la protection de la flore fongique a rencontré un écho favorable auprès de nos membres, dans le cadre de leurs sections. Par leur activité et leur exemple, les sections tâchent de gagner la population à notre cause. Nous désirons tout spécialement que l'idée de la protection de la flore fongique soit déjà inculquée à la jeunesse. Nous basant sur les expériences que nous avons faites jusqu'ici dans ce domaine, nous estimons que seule une protection du biotope peut amener à la réalisation de notre revendication. Les propositions faites dans différents parlements cantonaux par les milieux intéressés les plus divers, pour la protection de la flore fongique, sous le couvert du slogan bien connu «Protection de l'environnement», poursuivent souvent, avec de telles mesures, uniquement des buts égoïstes.

Aujourd'hui, comme précédemment, les connaissances, dûment fondées scientifiquement, nous font défaut quant aux conséquences effectives que des cueillettes sans ménagements ont sur la flore fongique et sa croissance. La collaboration envisagée en 1974 par la Commission scientifique de notre Union avec la Station fédérale d'essais sylvicoles à Birmensdorf – consistant à fixer dans certaines zones forestières de notre pays des surfaces d'essais comparables entre elles et placées sous la protection des cantons – n'a pas pu être réalisée par suites des restrictions financières de la Confédération, des cantons et des communes. Elle a donc dû être reportée à des temps meilleurs. Grâce à l'initiative de quelques-uns de nos membres, de telles surfaces d'essais ont pu tout de même être encore installées et délimitées dans les cantons de Fribourg et Neuchâtel. Nous attendons avec un vif intérêt de connaître les résultats scientifiques des observations qui seront faites et qui s'étendront sur une période de 6 à 10 ans.

Afin de pouvoir, par le biais de notre «Bulletin suisse de mycologie» orienter nos membres dont la majorité déploie ses activités mycologiques au-delà des frontières cantonales, nous prions les Gouvernements d'Etats disposant aujourd'hui déjà de prescriptions légales relatives à la protection de la flore fongique, de bien vouloir nous les faire parvenir.

Nous saurions gré aux Gouvernements des cantons qui envisagent, dans un avenir rapproché, de prendre des mesures en conséquence, de nous faire part de leurs intentions et de la situation actuelle dans ce domaine. Nous savons également que certains Gouvernements cantonaux veulent attendre avec leurs propres décrets que des prescriptions et arrêtés soient pris dans ce domaine sur le plan fédéral.

Le Comité directeur de l'Union suisse des Sociétés mycologiques exprime aux Gouvernements cantonaux ses sincères remerciements pour les suites qu'ils donneront à sa requête.

Veillez croire, Monsieur le Président et Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'assurance de nos sentiments très distingués.

Union suisse des Sociétés mycologiques
Le Président: R. Hotz

Kennen Sie schon

die regelmässig alle 2 Monate erscheinenden Hefte «Pilzfamilien»? Jedes mit 1 Original-Farbfoto!

Für Fortgeschrittene

gibt es «Metrodiana», die Zeitschrift für Blätterpilzkunde. Jährlich 4 Hefte.

Bitte Probehefte gratis anfordern bei

J. Raithelhuber, Triebweg 119, D - 7000 Stuttgart 30

Jahres-Versammlung 1977 in Lenzburg AG

Unsere Tagung wird am 24./25. September im schönen, alten Städtchen Lenzburg durchgeführt. Eingeladen sind herzlich die eidgenössischen, kantonalen und kommunalen Behörden und alle Ortspilzexperten. Ausser der als Fortbildungskurs gedachten Bestimmungsübung an frischen Pilzen, für deren Beschaffung sich in verdankenswerter Weise der Verein für Pilzkunde Rapperswil und Umgebung bemüht, wird am Samstagnachmittag auf speziellen Wunsch ein *Forum-Gespräch über Pilzschutz/Naturschutz/Pilz-Raubbau* durchgeführt. Als Gesprächsleiterin konnte Fräulein Dr. P. Geissler, Botanisches Institut der Universität Basel, gewonnen werden. Gesprächsteilnehmer sind die Herren Prof. Dr. H. Cléménçon, Uni Lausanne, Prof. Dr. H. Fischer, ETH Zürich, Rudolf Hotz, Präsident VSVP, und A. Steiger, Brunnen. Wir sind überzeugt, dass dieses Gespräch für alle Tagungsteilnehmer äusserst interessant und aufschlussreich sein wird. – Auch für begleitende Damen gibt es in dem heimeligen, altertümlichen Städtchen mit seinem feudalen Schloss viel Sehenswertes. Der Vorstand freut sich, wenn der Einladung sehr zahlreich Folge geleistet wird. Die individuellen Einladungen gelangen Ende Monat zur Post.

Vapko-Vorstand

Unsere Verstorbenen Carnet de deuil

Am 17. April 1977, einen Tag vor seinem 90. Geburtstag, ist unser allseits verehrter Senior

Walter Tinner-Whitehead

durch ein Herzversagen schmerzlos vom Leben verabschiedet worden.

Im Juli 1953, vermutlich infolge Pensionierung als Bankprokurist, trat er als aktiver und interessierter Naturfreund unserem Verein bei. Er versah 1959–1965 das Amt des Kassiers und erhielt 1972 die Vereins-Ehrenmitgliedschaft. Walter Tinner war ein weitgereister und kluger Mann. Er hat trotz seines hohen Alters kaum je eine interne Veranstaltung versäumt, und sein Dabeisein wirkte liebenswürdig und vorbildlich.

Verein für Pilzkunde St. Gallen

Vereinsmitteilungen Communications des sections

Aarau und Umgebung

Am Sonntag, 28. August, treffen wir uns mit den Sektionen Wynental und Schöftland ab 10 Uhr in Neudorf. – 3. September: Mitgliederexkursion, Treffpunkt KEBA, 13 Uhr. – 12. September: Mitgliederversammlung (MAG). – 18. September: Exkursionswanderung Brugg–Laufenburg.

Basel

Die Sommerferienpause ist zu Ende, und wir beginnen wieder ab sofort mit unseren pilzkundlichen Zusammenkünften: jeden Montag ab 19.45 Uhr im Sandgrubenschulhaus. Erscheinen Sie bitte frühzeitig mit Ihren «Schätzen», damit um 20.45 Uhr der Tisch erklärt werden kann.

Biberist und Umgebung

Unsere nächsten Bestimmungsabende finden je Montag, 22. August und 5. September, statt. Treffpunkt ist unser Lokal, Restaurant «Zur Post», Biberist. Für die ganztägige Exkursion von Sonntag, 11. September, erfolgt eine persönliche Einladung.